

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Stéphane GENIN

Membres présents : 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 12

Mme Valérie BOULARD pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Jacques CHAMPIER
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Christiane RIVOIRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme. Véronique BOUCHER
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 2

M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251002DEL14

FINANCES

Mise à jour des autorisations de programme

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales notre commune met en œuvre des autorisations de programme et crédits de paiement en section d'investissement.

Pour mémoire, ce dispositif constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de certaines opérations d'investissement. Ainsi, dans ce dispositif, le Conseil Municipal vote :

- une autorisation de programme (AP) qui constitue le maximum des crédits que le Conseil Municipal attribue à un projet d'investissement,
Sur la base de cette autorisation, le Maire peut engager la Commune en passant les marchés et commandes nécessaires,
- des crédits de paiement (CP) qui constituent le montant maximum qui pourra être mandaté sur l'année concernée en application des engagements pris.

L'état des autorisations de programmes et crédits de paiement actuellement votés vous est présenté en annexe 1.

Avec le vote de la DM 2 au budget 2025, il vous est proposé d'ajuster les montants de crédits de paiement 2025 sur sept programmes :

- l'extension du groupe scolaire Pierre Cot pour 100 000€
- la construction du groupe scolaire des Genêts pour – 649 189€
- la construction du poste de police pour – 400 000€
- le plan de renouvellement des véhicules pour 35 000€
- la rénovation thermique GS La Garenne pour 3 000€
- la rénovation thermique GS Jean Jaurès pour 10 000€

Le nouveau tableau des opérations de programme et crédits de paiement vous est présenté en annexe 2.

Ces montants prévisionnels seront revus par le Conseil Municipal en fonction de l'avancement des projets.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement (en € T.T.C.) de ces opérations selon le tableau présenté en annexe 2,

- **PRECISER** que chacune de ces autorisations de programme constituent des opérations d'équipement votées au titre de la réglementation comptable M57,

- **PRECISER** que Monsieur le Maire est autorisé à engager les dépenses relatives à ces programmes dans la limite des autorisations de programme et à mandater les crédits dans les limites des crédits de paiement votés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD